

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 NOVEMBRE 2021

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Treny le 25 novembre 2021 à 18 h 30

**Ordre du jour :**

- approbation du compte-rendu du conseil du 25 août 2021,
- chemin Mr CRETENOUD,
- sécurisation des bâtiments publics,
- dos d'ânes,
- décision modificative,
- groupement de commandes pour voirie,
- encaissement chèque,
- présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020,
- rapport de la CLECT,
- SDE24 effacement réseaux route de Marval,
- facturation frais de fauchage CCPN,
- date inauguration du bourg et du Jardin des Légendes,
- renouvellement CNP Assurance 2022,
- désignation correspondant défense,
- adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 35

Etaient présents :

- BECUWE Rudy
- CHABANNIER Matthieu
- CHATEAU Fabrice
- EDWARDS Stewart
- FREDOU Marie-France
- POUGET Corentin
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre
  
- Kevin COUSSY est absent excusé et donne procuration à Stewart EDWARDS,
- FONT Lydia est absente excusée et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE.

**Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 6 voix.**

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- rapport d'activité CCPN 2020 à approuver.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

## **1. Ajout d'un point à l'ordre du jour**

L'Assemblée vote à l'**Unanimité** pour l'ajout de ce point

## **2. Approbation du compte-rendu du 25 août 2021**

Le compte-rendu **est approuvé à l'unanimité.**

## **3. Chemin Mr CRETENOU**

Depuis le mois de juin 2021 Mr CRETENOU se propose d'élargir le chemin au-devant de sa propriété à ses frais, avec consolidation du mur de soutènement, permettant ainsi le stationnement de ses véhicules ; en contrepartie il est demandé à la Mairie de mettre, à ses frais, des panneaux de signalisation qui interdisent l'accès de ce chemin aux véhicules à moteurs, et qui l'autorise uniquement aux piétons et aux cyclistes.

La Commission Voirie s'est rendue sur place pour évaluer la situation. Il est envisagé de donner suite à la demande de Mr CRETENOU et la Commission Voirie propose que l'intéressé construise ce mur de soutènement et qu'après les travaux elle se rende à nouveau sur les lieux pour vérifier la conformité du projet. Le cas échéant un arrêté sera signé par le Maire pour interdire la circulation des véhicules à moteurs sur le chemin communale à compter de l'emplacement du panneau posé par la Mairie.

L'accord du Conseil est sollicité pour suivre cette procédure.

Cette procédure **est approuvée à l'unanimité.**

## **4. Sécurisation des bâtiments publics**

Au cours de cette année 2021 des dégradations volontaires et odieuses ont été commises dans le Bourg ainsi que dans l'Église St-André. L'Office du Tourisme a été visité, des vases cassés, tous les documents éparpillés ; des ordures ont été retrouvées dans le Jardin des Légendes ainsi que dans les chemins avoisinants. A l'église, tous les cierges, ainsi que le cierge Pascal ont été allumés pour les laisser brûler entièrement, ce qui représente une perte financière non négligeable pour la communauté qui gère ce bâtiment classé monument historique.

Il est sérieusement envisagé de placer des caméras de surveillance dans des endroits stratégiques afin de dissuader, voire d'identifier les vandales qui commettent ces incivilités scandaleuses. Des poursuites seront engagées envers les contrevenants.

L'accord du Conseil est sollicité pour permettre au Maire de se renseigner sur le coût de cet investissement.

L'Assemblée **donne son accord à l'unanimité** pour que le Maire effectue cette démarche.

## **5. Dos d'ânes :**

Les dos d'ânes sont différents des ralentisseurs qui sont moins élevés et donc moins onéreux.

Suite à la demande de plusieurs riverains, excédés par la vitesse excessive des véhicules qui traversent Peyrat, il est proposé de mettre en place, et ce, de manière expérimentale, 4 dispositifs adaptés de ralentisseurs aux 4 entrées du village, accompagnés de panneaux de limitation de vitesse à 30 et non plus à 50km/h.

Si ce dispositif atteint son objectif, il sera envisagé de l'étendre petit à petit sur d'autres villages.

L'Assemblée **donne son accord à la pose de ralentisseurs adaptés à Peyrat à l'unanimité.**

#### **6. Décision modificative**

Le cabinet d'Architectes A2I, qui a travaillé sur le projet du Jardin des Légendes a transmis une facture complémentaire de 712€ pour « fin de chantier », somme qui n'avait pas été prévue dans le devis, mais qui reste cependant usuelle et légale.

Pour financer cette facture imprévue il est nécessaire de faire une décision modificative :  
**2128 :-712€                      2312 :+712€**

#### **7. Groupement de commandes pour voirie**

La Communauté de Communes se charge de lancer des appels d'offre concernant les chantiers de voirie pour toutes ses communes. Libre aux communes de passer ses commandes par ce biais ou par ses propres moyens.

Il est proposé au Conseil Municipal de bénéficier des appels d'offres de la CCPN pour faire effectuer ses futurs travaux de voirie.

L'Assemblée **donne son accord à l'unanimité** pour bénéficier des groupements de commande pour voirie de la CCPN.

#### **8. Encaissement chèque**

Un chèque de 96€ est à encaisser, en remboursement d'un trop payé pour le téléphone.

L'Assemblée **donne son accord à l'unanimité** pour l'encaissement de ce chèque.

#### **9. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020**

Le SIDE de NONTRON a présenté son rapport annuel 2020. Il est demandé au Conseil Municipal de l'adopter.

Le rapport du SIDE **est adopté à l'unanimité.**

#### **10. Rapport de la CLECT**

Le rapport de la CLECT doit être adopté par le Conseil Municipal comme chaque année.

Le rapport de la CLECT **est adopté à l'unanimité.**

#### **11. Rapport CCPN pour l'année 2020**

La Communauté de Commune du Périgord Nontronnais soumet chaque année son rapport pour validation par les communes de la communauté.

Le rapport de la CCPN pour l'année 2020 **est validé à l'unanimité.**

#### **12. SDE24 effacement réseaux route de Marval**

Pour terminer l'effacement des réseaux de la route de Marval, la commune doit régler une participation de 13 018.36 euros. L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour terminer ces travaux. Cette somme sera à inscrire sur le prochain budget.

L'Assemblée **donne son accord à l'unanimité** pour terminer ces travaux d'effacement de réseaux route de Marval.

### **13. Facturation frais de fauchage CCPN**

Les frais de fauchage de 17 km de voies et de curage des fossés des routes intercommunales, pour l'année 2020, effectués par les ouvriers municipaux, doivent être facturés à la Communauté de Communes Périgord-Nontronnais.

Le montant de la facturation s'élève à 3047,89€.

L'autorisation de procéder à cette facturation est demandée.

L'assemblée **vote pour cette facturation à l'unanimité.**

### **14. Date inauguration du bourg et du Jardin des Légendes**

Le Maire propose que l'on organise une journée d'inauguration suite à l'achèvement des travaux d'embellissement dans le bourg, ainsi que ceux du Jardin des Légendes. Il s'agira d'inviter tous les financeurs et les artisans de ces travaux, dont le Président du Département de la Dordogne. La cérémonie serait suivie d'une visite du Bourg et d'un déjeuner au Capitolet. Les modalités restent à définir.

Ce sera l'occasion de mettre les projecteurs sur Abjat, avec ses réalisations présentes et à venir de la commune pour encourager le tourisme.

Le Maire suggère d'attendre que les élections soient passées, et propose la date du samedi 9 juillet 2022. Mais il sera cependant nécessaire de s'aligner sur la disponibilité du Président du Département.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**

### **15. Renouvellement CNP Assurance 2022**

La CNP assure les employés communaux et il s'agit de renouveler chaque année ce contrat.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**

### **16. Désignation correspondant défense**

Le Maire s'est proposé en tant que correspondant défense, suite à la demande qui a été faite à la commune.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**

### **17. Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24**

Chaque année il est nécessaire de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine du travail pour les employés de la commune, auprès du CDG 24.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**

La séance est levée à 20h 16.